

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 42531

présenté par

Mme Panot, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiet, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 29392 de Mme Bello

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« et doit permettre de comptabiliser l'ensemble des périodes de chômage ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les périodes de chômage non indemnisées ne seront pas prises en compte dans l'édifice que vous construisez sur les retraites. Comme le signale Marc Chevallier en 2010, (son analyse étant toujours valable) : "Certes, ceux-ci sont moins nombreux dans les statistiques du chômage. Mais un chômeur de 55 ans n'a pas les mêmes perspectives qu'un chômeur de 25 ans. Ce dernier reste en moyenne aujourd'hui 119 jours inscrit à Pôle emploi, contre 311 jours pour un chômeur de plus de 50 ans. Bien souvent, le chômage des seniors est donc synonyme de fin de carrière. Seuls 36 % des plus de 50 ans qui quittent les listes de Pôle emploi le font parce qu'ils ont retrouvé un emploi, contre 47 % des moins de 25 ans.

Face à la pénurie d'emplois, les pouvoirs publics ont pendant des décennies encouragé ces sorties précoces du marché du travail pour les seniors. Ils ont multiplié les préretraites et les dispenses de recherche d'emploi. Si les préretraites ont été supprimées, environ 383 000 personnes bénéficiaient, fin 2007, d'une dispense de recherche d'emploi, selon la Dares, le service statistique du ministère de l'Emploi. Ces dispenses représentaient 5 % de l'ensemble de la population française âgée de 55 à 64 ans, et jusqu'à 11 % des personnes de 59 ans. Des chômeurs qui n'apparaissent plus dans les statistiques du chômage les plus couramment diffusées, mais qui existent bel et bien."